

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
« PAYS DE ROUFFACH, VIGNOBLES ET CHATEAUX »
SEANCE DU 29 mars 2017
Périscolaire – 12 rue du Moulin à Osenbach**

COMMUNES	NOMS – PRENOMS DELEGUES	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Procuration
EGUISHEIM	CENTLIVRE Claude	X			
	ALAFACI Martine a/c Pt 5	X			
	MERCIER André	X			
	EICHHOLTZER Bernard a/c Pt 3	X			
GUEBERSCHWIHR	HUSSER Roland	X			
	GROSS Rémy	X			
GUNDOLSHEIM	VIOLETTE Didier	X			
	DALLER Jean-Pierre		X		M. VIOLETTE
HATTSTATT	DI STEFANO Pascal a/c Pt 7	X			
	FURSTENBERGER Marie-José	X			
HUSSEREN LES CHATEAUX	LEIBER Edouard			X	
	KOCH Jean-Julien			X	
OBERMORSCHWIHR	LEIBER Serge		X		
	Suppléante TRABER Madeleine	X			
OSENBACH	MICHAUD Christian	X			
	GOLLENTZ David	X			
PFAFFENHEIM	LICHTENBERGER Aimé	X			
	ELBLING Annick	X			
	WALTER Jérémy	X			
ROUFFACH	TOUCAS Jean-Pierre	X			
	BOLLI Nadine	X			
	SCHMITT Gilbert	X			
	BARBAGELATA Françoise	X			
	BANNWARTH-PROBST Christophe		X		M. SCHMITT
	FINANTZ Elise	X			
	LUTHRINGER Jean-Pierre	X			
	GUEBEL Sandra	X			
	OTT Hubert		X		
ZIMMERMANN Laurence		X			
VOEGLINSHOFFEN	CATTIN Jacques a/c Pt 3	X			
	KRIEGER Fabrice	X			
WESTHALTEN	SCHATZ Gérard	X			
	KEPFER Béatrice	X			

Assistent également :
Pascal MUNCH DGS
Hélène GUILLON, Agent de développement
Annie BLAISON, Comptable public

Le Président souhaite la bienvenue et salue les membres du Conseil communautaire, le DGS, l'agent de développement Hélène GUILLON, la Comptable publique Annie BLAISON et le représentant de la presse.

Il annonce les excuses de :

- Jean-Pierre DALLER qui a donné procuration à Didier VIOLETTE
- Christophe BANNWARTH qui a donné procuration à Gilbert SCHMITT
- Serge LEIBER représenté par sa suppléante Madeleine TRABER
- Hubert OTT
- Laurence ZIMMERMANN

Puis il cède la parole à Christian MICHAUD, Maire d'Osenbach, qui accueille le Conseil communautaire.

Christian MICHAUD fait part de son plaisir d'accueillir le Conseil en cette belle soirée de printemps. Il s'agit d'une réunion importante vu son ordre du jour très financier.

Reprenant la parole, le Président demande l'inscription d'un point supplémentaire n° 23 : Travaux de maintenance de l'UIOM de Colmar - approbation de la convention avec le SM4 pour la prise en charge du surcout de transport lié au changement d'exutoire de traitement. Les membres du Conseil donnent à l'unanimité leur accord pour ce rajout.

Les points divers seront:

- A. Mission Locale
- B. Le Train Gourmand du Vignoble

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 1^{er} février 2017.
- 3) Informations légales
- 4) Compte-rendu de la Commission finances du 15 mars 2017
- 5) Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » du 29 mars 2017
- 6) Compte administratif 2016
- 7) Examen du compte de gestion 2016
- 8) Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2016
- 9) Bilan des opérations foncières 2016
- 10) Fixation des taux de fiscalité directe locale 2017
- 11) Fixation des taux de TEOM 2017
- 12) Attribution de subventions, participations et fonds de concours
- 13) Fonds de concours aux communes pour le très haut débit
- 14) Examen du Budget primitif 2017
- 15) Contrat de ruralité : demandes de subventions et plans de financement
- 16) Coloration de façades : attribution de subventions
- 17) Avenant d'actualisation annuelle de la convention d'objectifs du Service d'animation jeunesse
- 18) Validation du règlement de collecte des déchets ménagers en porte à porte
- 19) Désignation d'un délégué suppléant au SM4
- 20) Mise en place de l'Office de tourisme intercommunal
- 21) Convention Musicalta 2017
- 22) Validation du programme d'actions GERPLAN 2017
- 23) Travaux de maintenance de l'UIOM de Colmar : approbation de la convention avec le SMA pour la prise en charge du surcout de transport lié au changement d'exutoire de traitement
- 24) Divers et communications

Point n° 1. : Désignation du secrétaire de séance
--

Le Président rappelle aux élus que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 5211-11 que les règles relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.

L'article L 2541-6 du même Code, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, stipule que lors de chacune des séances, le conseil municipal désigne son secrétaire. Ceci s'applique donc au conseil communautaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé au Conseil communautaire de désigner le Directeur général des services, Pascal MUNCH.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.

Point n° 2.

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 1^{er} février 2017

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2017 a été transmis à tous les membres le 8 février 2017.

Aucune observation n'a été reçue.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

Point n° 3. : Informations légales

Arrivée de Bernard EICHHOLTZER et Jacques CATTIN

Le Président informe le Conseil communautaire des actes accomplis dans le cadre de ses délégations :

Signature des avenants au barème E avec les filières de reprise des matériaux

Les contrats avec nos filières de reprise des matières issues de notre collecte sélective des emballages ménagers recyclables sont arrivés à échéance le 31/12/2016 (en même temps que le barème E d'Eco-Emballages).

En attendant que Eco-Emballages fixe les nouvelles conditions de soutiens avec le futur barème F (période 2018-2023), les avenants ont pu être signés aux mêmes conditions de rachat, avec nos filières de reprise que sont Valorplast (plastiques), Revipac (papiers-cartons), Arcelor Mittal (acier), Affimet (alu) et Oi Manufacturing (le verre), pour une durée d'un an.

Avenant au marché de collecte des ordures ménagères avec SUEZ Environnement.

Les travaux de maintenance de l'incinérateur de Colmar ont nécessité un transfert des flux d'OMR vers l'incinérateur de Sausheim.

L'incidence financière s'élève à 700 € HT par semaine soit sur les 22 semaines d'arrêt un surcoût de 16 940 € TTC. L'avenant correspondant a été signé avec le prestataire SUEZ Environnement. Le surcoût sera pris en charge par le SM4, dans le cadre de la mutualisation des coûts. (cf. le point 23 à venir)

Les membres du Bureau et de la commission finances ont pris acte de ces informations légales.

Le Conseil communautaire prend acte sans observation de ces informations légales.

s

Point n° 4. :
Compte-rendu de la Commission finances du 15 mars

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, expose que le travail de la Commission des finances a été essentiellement consacré à la préparation de la présente séance budgétaire, point qui sont repris à l'ordre du jour.

Les points suivants ont également été examinés :

Produit de la Taxe de séjour :

TAXE DE SEJOUR au 28/03/2017

2016	2015	2014	2013	2012
235 008,20 €	199 767,12 €	180 657,96 €	150 216,24 €	139 403,08 €

On note une nette progression due en partie à l'augmentation des tarifs à compter de 2016, mais également grâce aux contrôles effectués conjointement par les services communautaires, les communes et les OT.

Bilan 2016 du service des déchets :

Le résultat financier est excédentaire de 34 000 € pour le service déchets en 2016 (déficitaire en 2015 de 56 000 €), avec une dépense totale de 1 630 580 € et une recette totale de 1 676 346 €. Ceci grâce notamment aux révisions de prix de nos prestataires en notre faveur pour la collecte et le traitement des déchets des ménages, aux soutiens financiers des éco-organismes et à une TEOM adaptée de 9%, qui pourra être maintenue à son niveau.

A cela s'ajoute des dépenses maîtrisées grâce au contrôle quotidien des apports en déchetterie par le gardien, le suivi mensuel des collectes en PAP et en PAV et aux dépenses reportées ou limitées lorsque cela était possible.

Le Président présente le bilan des 2 premiers mois de 2017. On note une légère baisse des OMR collectées par rapport à 2016. Les ratios sont corrects, mais vont sans doute évoluer avec la saison touristique. Les chiffres de la déchetterie sont stables et la fréquentation est en légère hausse, à raison de 131 passages en moyenne par jour.

Un point plus détaillé sera présenté lors de la prochaine commission « environnement ».

Le Conseil communautaire prend acte sans observations de ce compte-rendu.

Point n° 5. :
Compte-rendu de la commission « travaux, études des programmations, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie » du 29 mars 2017.

Arrivée de Martine ALAFACI

Le Président explique qu'un seul dossier d'attribution de subvention a été examiné par la Commission le jour-même. Il est inscrit au point 16 de l'ordre du jour de la séance du Conseil.

Le Conseil communautaire prend connaissance de ce compte-rendu.

Point n° 6. : Compte administratif 2016

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité le 1^{er} Vice-Président Claude CENTLIVRE pour présider le vote du Compte Administratif. Puis le Président quitte la séance.

A l'appui d'un document de travail qui a été adressé avec l'ordre du jour, Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, présente le Compte Administratif 2016 dont les principaux résultats, validés par le Bureau et la Commission des Finances, s'établissent comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 807 677,73 €

Recettes : 970 202,78 €

Résultat de l'exercice 2016 : Solde d'exécution négatif de 299 698,21 €

Résultat cumulé de clôture : Solde d'exécution positif de 162 525,05 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 324 955,93 €

Recettes : 6 027 512,98 € (PM : 4 266 766,82 € + 1 760 746,16 € Excédent antérieur)

Résultat de l'exercice 2016 : Déficit d'un montant de 58 189,11 €

Résultat cumulé de clôture : Excédent d'un montant de 1 702 557,05 €

Le résultat négatif de l'année 2016 s'explique par le fait que l'Etat a prélevé 55 315 € supplémentaires en fin d'année pour la contribution au déficit public.

Le résultat de clôture est à minorer de 400 000 €, empruntés en 2015 pour financer la déchèterie dont les travaux vont intervenir dans les prochains mois.

Résultat global : 1 865 082,10 € (1 702 557,05 + 162 525,05 €)

Par compétence, les dépenses sont les suivantes :

Compétence	Dépenses CA 2016	
TOTAL	5 132 633,66 €	100,00%
DECHETS	1 703 404,16 €	33,19%
ADMINISTRATION GENERALE	1 065 257,63 €	20,75%
ENFANCE-JEUNESSE	1 057 500,19 €	20,60%
DEVELOPPEMENT LOCAL	490 274,66 €	9,55%
CULTURE	408 748,43 €	7,96%
NON VENTILABLE	218 991,83 €	4,27%
MAISON SERVICES	121 526,39 €	2,37%
ECOLE DE MUSIQUE	41 955,09 €	0,82%
MISSION ENVIRONNEMENT	15 510,15 €	0,30%
SOCIAL	9 465,13 €	0,18%

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le Compte administratif 2016.

Le Président revient en séance. Le 1^{er} Vice-Président Claude CENTLIVRE l'informe du résultat du vote et, au nom de l'ensemble des élus communautaires, le remercie pour la qualité de sa gestion.

Le Président remercie le Conseil communautaire pour sa confiance, et Roland HUSSER et Gilbert SCHMITT pour leur appui de spécialistes en matière de finances. Puis il adresse ses félicitations au personnel de la Communauté de communes pour la rigueur dont il fait preuve, ainsi que son travail intense et de qualité

<p style="text-align: center;">Point n° 7. : Examen du compte de gestion 2016</p>

Arrivée de Pascal DI STEFANO

Le Président expose que la balance générale des comptes 2016 a été transmise par le Comptable public.

Les montants concordent avec ceux du Compte Administratif 2016, ainsi que ceux des résultats d'exécution.

Le compte de gestion de la CC PAROVIC peut être validé au regard des informations ci-dessus.

Le Bureau et la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime à l'approbation du Compte de gestion 2016.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016.

A l'issue de ce vote, Le Président remercie Mme Annie BLAISON, et toute l'équipe de la Trésorerie de Rouffach pour le sérieux de leur travail, leur disponibilité et les relations de confiance établies avec la Communauté de communes, ainsi que leurs conseils pertinents.

n

Point n° 8.: Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, expose que le compte administratif de l'exercice 2016 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIRT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	462 223,26 €		- 299 698,21 €		162 525,05 €
FONCT	1 760 746,16 €	0,00 €	- 58 189,11 €		1 702 557,05 €

La section d'investissement étant excédentaire, il n'est pas nécessaire d'effectuer de prélèvement sur la section de fonctionnement.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	1 702 557,05 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 702 557,05 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2016 comme détaillé ci-dessus.

<p style="text-align: center;">Point n° 9. : Bilan des opérations foncières 2016</p>

Le Président rappelle que selon les dispositions de l'article 11 de la Loi 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire interministérielle du 12 février 1996, la collectivité doit présenter le bilan des opérations foncières réalisées en 2016.

a. Cession

Néant

b. Acquisition

Néant

Le Bureau et la Commission finances ont pris acte de ce bilan.

Le Conseil communautaire prend acte de ce bilan.

Point n° 10. :
Fixation des taux de fiscalité directe locale 2017

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, expose que les prévisions budgétaires 2017 remettent bien entendu en évidence l'impact de la baisse des dotations et de la montée en puissance du FPIC. Pour la Communauté de communes, le cumul depuis 2013 se chiffre à 1 305 000 €.

Concernant les recettes, les baisses des ressources à prévoir en 2017 sont les suivantes :

Baisses de recettes 2017		Par rapport à 2016
FPIC estimé	170 000,00 €	35 000,00 €
Baisse DGF estimée	280 000,00 €	40 000,00 €
Baisse dot compensation	560,00 €	560,00 €
Subventions postes CD 68	20 233,00 €	20 233,00 €
Total	470 793,00 €	95 793,00 €

S'y ajoute la baisse du produit de la CVAE passant de 142 615 € en 2016 à 78 792 € en 2017, soit une perte supplémentaire de 63 823 €.

Parallèlement, les communes ont souhaité un soutien financier intercommunal pour la mise en place du très haut débit. Cette question est inscrite au point N°13 de la présente séance. Un fonds de concours à hauteur de 20%, réparti sur les 4 années que devrait durer la pose, reviendrait à **59 220 €** annuels en moyenne.

Les chiffres suivants sont donc à rapprocher :

- déficit fonctionnement 2016 : 58 189 € du essentiellement à la contribution au redressement des finances publiques
- financement 20% fibre 59 220 € X 4
- baisse supplémentaire des dotations et ressources : 95 793 €.
- Baisse CVAE : 63 823 €.

Mais pour pouvoir apporter un soutien financier aux communes, il est nécessaire :

1. De ne pas trop impacter l'endettement global, et donc de reporter la souscription du prêt pour le local-jeune. 2017 ne devrait, en effet, voir que la phase études et permis de construire se concrétiser.
2. De ménager nos réserves, qui restent indispensables.

Dès lors, il est proposé d'ajuster les taux de fiscalité, inchangés depuis 2010, pour compenser les pertes de recettes de 2017 par rapport à 2016.

Nature d'imposition	Taux 2016	Taux proposés 2017	Taux moyens CC à taxes additionnelles
Taxe d'habitation	3,16 %	3,48 %	5,18 %
Taxe foncier bâti	1,27 %	1,40 %	4,71 %
Taxe foncier non bâti	6,48 %	7,13 %	12,70 %
CFE	1,13 %	1,24 %	5,69 %
CFE de zone	19,96 %	20,25 %	22,03 %

Sur cette base, la simulation des produits fiscaux est la suivante ;

TAUX	Taux proposés	Bases 2017 provisoires	Produits 2017
Taxe d'habitation	3,48 %	17 080 000	594 384
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,40 %	14 758 000	206 612
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,13 %	1 644 000	117 217
Cotisation foncière des entreprises additionnelle	1,24 %	3 655 000	45 322
Cotisation foncière des entreprises de zone	20,25 %	640 200	129 640
TOTAL PRODUITS			1 093 175 €

Le produit supplémentaire dégagé serait de 90 404 € prévisionnels.

Le Bureau et la Commission des finances ont donné un avis favorable pour une augmentation des taux de fiscalité locale tel que détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve les nouveaux taux 2017 de fiscalité locale ci-dessus par 27 voix (dont 2 procurations) pour et une voix contre : Madeleine TRABER.

Point n° 11. : Fixation des taux de TEOM 2017
--

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, propose au Conseil communautaire de fixer les taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 pour les 4 Zones Intercommunales de Perception (ZIP).

Le service des déchets fonctionne sur tout le territoire intercommunal depuis le 1er janvier 2016. 2017 est la dernière année des marchés sur 5 ans, collecte et déchèterie, confiés à SITA, devenu SUEZ Environnement.

Un nouvel appel d'offres aura lieu cette année pour une attribution à compter du 1^{er} janvier 2018. La commission environnement sera prochainement invitée à en examiner les caractéristiques.

Pour 2017, compte tenu de la maîtrise des coûts liée à la bonne gestion et à la bonne attitude des habitants, il est proposé de maintenir le taux 2016 de la TEOM à 9% sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. Le produit attendu, à partir des bases provisoires, est de 1 174 548 €.

Le Bureau et la Commission des Finances ont donné un avis favorable unanime à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le maintien du taux de TEOM à 9% pour 2017.

Point n° 12. : Attribution de subventions, participations et fonds de concours

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, rappelle que les membres du Conseil communautaire ont été invités à prendre connaissance des subventions, participations et fonds de concours dont l'inscription sera proposée au BP 2017.

Un tableau récapitulatif a été envoyé avec l'ordre du jour.

A ce jour, le montant total des subventions, aides et participations est similaire à celui de 2016 : 1 213 860 € contre 1 213 403 €. (Sans les dépenses du syndicat des employeurs forestiers qui sont remboursées par les communes et les fonds de concours aux communes)

Ce montant peut paraître à 1^{ère} vue important, mais il englobe les financements des structures associatives enfance-jeunesse et de l'Office de tourisme, lesquels exercent pour notre compte des missions de service public.

Les membres du Bureau et de la Commission Finances ont donné un avis favorable unanime à ces propositions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire approuvent à l'unanimité les subventions, participations et fonds de concours détaillés à l'annexe ci-jointe.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SUBVENTIONS PRÉVUES
AU BUDGET PRIMITIF 2017**

Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant
65548	Participation au SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon	14 800,00 €
65548	Participation au Grand Pays de Colmar	9 000,00 €
65548	Participation au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)	10 200,00 €
65548	Participation au Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar, Rouffach et Environs (somme récupérée auprès des communes)	250 000,00 €
65548	Participation à la section RAM du SIVOM de Wintzenheim	1 200,00 €
65548	Participation à la section Tourisme du SIVOM de Wintzenheim	9 200,00 €
65548	Participations 2016 et 2017 OKTAVE	3 100,00 €
657341	Subvention pour pâturage écologique à la commune de Westhalten	400,00 €
657341	Subvention à la commune de Westhalten pour le fonctionnement du périscolaire	13 000,00 €
657341	Subvention pour Festival de la bande dessinée « Comme une image » à la commune d'Eguisheim	500,00 €
65737	Participation à l'ADMD	350,00 €
65738	Subvention au centre hospitalier pour le fonctionnement de la crèche halte-garderie les Cigogneaux (selon les termes de la convention CH / CC PAROVIC)	238 200,00 €
6574	Subvention à l'Abbaye de Marbach pour saison culturelle d'été	500,00 €
6574	Cotisations au Groupement d'Action Sociale (GAS)	560,00 €

Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant
6574	Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Rouffach	600,00 €
6574	Contribution à l'association mission locale Haut-Rhin Nord	3 800,00 €
6574	Subvention à l'association les Mangeurs de Lune	6 000,00 €
6574	Subvention au Mémorial Alsace-Lorraine	350,00 €
6574	Subvention aux Sociétés de Musique à hauteur de 7,62 €/heure de répétition pour le fonctionnement des Ensembles de Jeunes Bénéficiaires : - Société de Musique Sainte-Cécile de Gueberschwihr - Music Band de Pfaffenheim - Union Musicale de Rouffach - Ensembles de jeunes de Gundolsheim, Osenbach et Westhalten - Ensembles de jeunes d'Eguisheim, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen	960,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'association Ecole de Musique du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	46 850,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Association ARCANGELO (Académie MUSICALTA)	16 000,00 €
6574	Subvention au CCA Athlétisme Rouffach pour le Trail du Petit Ballon et Circuits des Grands Crus	1 000,00 €
6574	Subvention à la MJC des 3 Châteaux pour course Rabseppi	150,00 €
6574	Subvention à l'Association Accueil de l'enfant en milieu extra-scolaire de Pfaffenheim pour le fonctionnement du périscolaire	71 500,00 €
6574	Subvention à la Fédération des Foyers Clubs pour le fonctionnement du périscolaire de Rouffach / Gundolsheim	252 150,00 €
6574	Subvention à l'Association les P'tits Loups pour le fonctionnement du périscolaire d'Eguisheim	57 000,00 €
6574	Subvention pour le fonctionnement du périscolaire d'Osenbach	31 500,00 €
6574	Subvention à l'APA pour accueil de jour	10 000,00 €

Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant
6574	Subvention à l'Association les P'tits Ceps pour le fonctionnement du périscolaire d'Husseren les Châteaux	56 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'ASAME pour micro-crèche de Westhalten	72 150,00 €
6574	Adhésion au CAUE	1 500,00 €
6554	Participation à la plate-forme d'initiative locale (PFIL)	2 200,00 €
6574	Subvention à l'ADERE pour projets intercommunaux (Désirs de jardins)	6 000,00 €
6574	Subvention à l'association des commerçants d'Eguisheim pour l'animation musicale et navette de Noël	PM (6 000,00 €)
6574	Subvention de fonctionnement au Pôle de destination touristique	10 700,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de Rouffach	78 600,00 €
6574	Subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme d'Eguisheim <i>NB : les subventions des 2 OT seront regroupées dès fusion.</i>	129 670,00 €
6745	Aide à la formation BAFA et BAFD dans le cadre des activités pour la jeunesse (76 € par bénéficiaire)	380,00 €
6745	Subvention aux particuliers pour coloration de façades A répartir au courant de l'exercice (5 €/m ² pour maison à partir de 100 ans)	10 000,00 €
2041412	Fonds de concours aux communes membres pour entrée village	10 000,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Rouffach pour mise en conformité électrique ALP	1 790,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune d'Eguisheim pour Equipements Touristiques	32 000,00 €

Articles	BÉNÉFICIAIRES	Montant
2041412	Fonds de concours à la commune de Pfaffenheim pour réfection logement communal	700,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Guebenschwihr pour réfection salles communales	1460,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Westhalten pour mise aux normes WC salle dimière	1 460,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Gundolsheim pour travaux voiries	1 460,00 €
2041412	Fonds de concours à la Ville de Rouffach pour dalles gazon chemin Rumpelsteinweg	700,00 €
2041412	Fonds de concours à la commune de Eguisheim pour rénovation chemin Hertackerweg	700,00 €
2041412	Fonds de concours aux communes de Hattstatt et Osenbach pour création de vergers communaux	4 000,00 €
2041412	Fonds de concours aux communes membres pour fibre optique	250 000,00 €
	TOTAL SUBVENTIONS, FONDS DE CONCOURS ET PARTICIPATIONS	1 720 340.00 €

Point n° 13. : Fonds de concours aux communes pour le très haut débit

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, rappelle que dans le cadre du projet ROSACE, toutes les communes vont être raccordées au très haut débit internet. Les travaux ont débuté par le Nord du territoire et s'étaleront jusqu'en 2020.

Le solde à charge des communes est de 170 € par prise posée, selon le tableau ci-dessous.

Après avis favorable unanime du Bureau et de la Commission finances, il est proposé de mettre en place un fonds de concours à hauteur de 20%, financé par l'emprunt.

Ces fonds de concours seront versés, à chaque commune, au fur et à mesure des raccordements, sur présentation des justificatifs de l'appel des fonds pour leur participation à ROSACE.

communes	prises	coût commune	FDC 20% CC
EGUISHEIM	1 054	184 450 €	36 890 €
GUEBERSCHWIHR	428	74 900 €	14 980 €
GUNDOLSHEIM	321	56 175 €	11 235 €
HATTSTATT	424	74 200 €	14 840 €
HUSSEREN LES CHATEAUX	244	42 700 €	8 540 €
OBERMORSCHWIHR	186	32 550 €	6 510 €
OSENBACH	411	71 925 €	14 385 €
PFAFFENHEIM	734	128 450 €	25 690 €
ROUFFACH	2 239	391 825 €	78 365 €
VOEGLINSHOFFEN	245	42 875 €	8 575 €
WESTHALTEN	482	84 350 €	16 870 €
total	6 768	1 184 400 €	236 880 €
	Moyenne sur 4 ans		59 220 €

Il est rappelé qu'une délibération de chaque conseil municipal, concordante et autorisant le Maire à demander le fonds de concours, est obligatoire pour pouvoir en bénéficier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce fonds de concours, décide de l'inscrire au budget de la Communauté de communes, et autorise le Président à accomplir toutes démarches nécessaires.

Point n° 14. : Examen du Budget primitif 2017

Le Président présente l'esprit du Budget 2017 au Conseil communautaire.

Pour la section d'investissement, les principales dépenses seront liées en 2017 au projet de la déchèterie. Le projet est en cours de modification suite aux exigences de la DREAL en matière d'infiltration des eaux de ruissellement. L'acquisition d'une bande de terre agricole d'environ 3 ares à l'arrière de l'emprise actuelle sera nécessaire afin de mettre en place le dispositif demandé.

Un emprunt de 50 000 € a été inscrit afin de financer les éventuels travaux supplémentaires exigés par les services de l'Etat.

Un emprunt a été inscrit pour le financement du fonds de concours très haut débit, examiné au point 13.

Les travaux du local jeunes ne devraient démarrer qu'en 2018, mais les études d'avant-projet et le dépôt du permis de construire seront effectués encore en 2017. Il n'est donc pas encore nécessaire de souscrire un emprunt pour ce projet pour lequel la réflexion n'est pas terminée.

La section d'investissement devrait nécessiter un prélèvement dans les réserves évalué à hauteur de 263 000 €, si l'ensemble des dépenses inscrites devait être réalisé.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les grandes options avaient été validées lors de l'approbation à l'unanimité des orientations budgétaires.

Puis, Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, présente le projet de BP 2017 à l'aide d'un document de travail qui était joint à l'ordre du jour.

Depuis la transmission de l'ordre du jour, les chiffres de la section de fonctionnement ont changé, étant donné que 18 634 € de recettes supplémentaires apparaissent au document 1259 « notification des bases ». Les modifications à effectuer par rapport au document transmis aux délégués sont les suivantes

article	Version envoyée	A rectifier
Recettes de fonctionnement		
73111 Impôts et taxes	1 083 029,00	1 093 176,00
73112 CVAE	78 000,00	78 792,00
748314 Dot. Unique TP	0,00	52,00
74834 Compens. Exo TF	0,00	4 307,00
74835 Compens. Exo TH	0,00	3 336,00
Total différence sur les recettes		18 634,00
Dépenses de fonctionnement		
678 Autres charges except.	660 786,10	661 420,10
022 Dépenses imprévues	230 000,00	248 000,00
Total différence sur les dépenses		18 634,00

Après prise en compte de ces modifications, le Budget Primitif 2017 s'équilibre de la façon suivante :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 419 250,00 €	1 419 250,00 €
Fonctionnement	6 049 770,05 €	6 049 770,05 €

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable le projet de Budget 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le Budget primitif 2017.

Point n° 15. : Contrat de ruralité : demandes de subventions et plans de financement

Aimé LICHTENBERGER, Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire, rappelle que lors de sa séance du 1^{er} février dernier, le Conseil communautaire avait approuvé le contrat de ruralité et chargé le Président d'accomplir les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Sous-Préfet a réuni le Comité de pilotage le 10 mars dernier, la Communauté de communes étant représenté par Aimé LICHTENBERGER et le DGS. Le Comité a proposé de répartir l'enveloppe allouée par l'Etat à hauteur de 25% des investissements hors études pour la tranche qui va démarrer en 2017.

Deux projets intercommunaux sont donc concernés :

- l'aménagement de l'accueil du bureau de l'Office de tourisme intercommunal à Rouffach ;
- l'extension-optimisation de la déchèterie sur le site de Pfaffenheim.

Les plans de financement de ces deux opérations doivent être validés par le Conseil communautaire.

A. Aménagement de l'accueil du bureau de l'Office de tourisme intercommunal à Rouffach :

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
<i>Travaux d'électricité</i>	1 625,00 €	Fonds propres OT	1 000,00€	4,5 %
<i>Remplacement éclairage</i>	2 082,30 €	EPCI	15 496,75€	70,5 %
<i>Travaux de peinture estimés à</i>	1 895,00 €	Contrat ruralité	5 498,75€	25 %
<i>Pose vitre</i>	393,20 €		€	%
<i>Mobiliers</i>	16 000,00 €		€	%
TOTAL	21 995,50 €	TOTAL	21 995,50 €	

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le plan de financement ci-dessus.

B. l'extension-optimisation de la déchèterie sur le site de Pfaffenheim

Le plan de financement est le suivant, sachant que pour cette opération une aide de l'Etat au titre du fonds spécial à l'investissement local (FSIL) sera également demandée.

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	548 000 €	ADEME	112 500 €
Etudes et maîtrise d'oeuvre	45 000 €	CD 68	10 000 €
		Contrat ruralité 25% travaux	137 000 €
		FSIL 20%	118 600 €
		Fonds propres ou prêt	214 900 €
Total	593 000 €	Total	593 000 €

Il est proposé au Conseil communautaire de valider le plan de financement ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide les plans de financement ci-dessus et charge le Président d'accomplir toutes les démarches nécessaires afin de demander les aides détaillées ci-dessus.

Point n° 16. : Coloration de façades : attribution de subventions

Le Vice-Président Roland HUSSER présente 1 dossier de demande de subvention au titre de l'aide à la coloration de façades détaillé ci-après à la commission.

Nom (commune)	rdv coloriste	avis Mairie (date avis)	avis Comm (date avis)	dossier complet	subv prév
Emmanuel LEMBERGER (Gueberschwihr)	04/08/15	Oui (03/08/16)	Oui (12/10/16)	Oui	630 €

La Commission « Cadre de vie » a donné un avis favorable unanime au versement de la subvention citée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **approuve l'attribution de la subvention ci-dessus énoncée ;**
- **charge le Président, ou son représentant, de procéder à son versement ;**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant au versement de cette aide.**

**Point n° 17. : Avenant d'actualisation annuelle 2017
de la convention d'objectifs du Service d'animation jeunesse**

Le Président rappelle que, depuis 2010, une convention de partenariat lie la CC PAROVIC et la Fédération des Foyers-Clubs d'Alsace pour le fonctionnement du Service d'animation jeunesse ainsi qu'une mission de coordination et d'assistance à la politique enfance-jeunesse.

Un avenant annuel actualise cette convention en ce qui concerne sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 et la participation de la CC qui se monte à 99 150 €, contre 83 050 € pour 2016. Cette différence s'explique par la hausse de charges salariales sur le poste de responsable adjoint, le dispositif du contrat d'avenir ayant été abrogé.

Ce service est soutenu par la CAF jusqu'en 2019 à hauteur de 53 213 € par an dans le cadre du CEJ, soit un coût net de 45 937 € pour la Communauté de communes.

Cette participation est inscrite au BP 2017 qui vient d'être voté.

Le Bureau et la Commission finances ont donné un avis favorable unanime.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'avenant ci-dessus et autorise le Président à le signer.

Point n° 18. :
Validation du règlement de collecte des déchets ménagers en porte à porte

Didier VIOLETTE, Vice-Président chargé de l'environnement, rappelle que le projet de règlement, validé par le Bureau et la Commission environnement, a été transmis avec l'ordre du jour.

Ce document, qui aura valeur règlementaire :

- Fixe les règles pour bien organiser le service déchets,
- Constitue un appui en cas de litige, de dépôts sauvages, ...
- Complète le règlement de déchetterie,
- Est obligatoire pour obtenir les différentes aides financières.

Il intègre les éléments suivants : définitions, réglementation, modalité de collecte, contenants, responsabilités, infractions.

Le Président précise que le règlement sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et qu'une information sera publiée dans le prochain Bulletin intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le règlement de collecte joint en annexe.

Point n° 19. : Désignation d'un délégué suppléant au SM4

Le Président expose que suite au décès de Jean-Jacques FELDER, un poste de suppléant au SM4 est vacant. Le Conseil communautaire est invité à élire un nouveau membre.

Les délégués sont les suivants :

- Titulaire 1 : Didier VIOLETTE suppléant (à pourvoir)
- Titulaire 2 : Gérard SCHATZ suppléant Aimé LICHTENBERGER

Le Bureau propose la candidature de Christian MICHAUD.

Aucun autre candidat ne se présente.

L'élection est faite à bulletins secrets.

Nombre de votants : 28 dont 2 procurations

Nombre de suffrages trouvés dans l'urne : 28

Bulletins blancs ou nuls : 1 blanc

Suffrages exprimés : 27 pour Christian MICHAUD

Majorité absolue : 14

Christian MICHAUD est élu.

Point n° 20. : Mise en place de l'Office de tourisme intercommunal

Claude CENTLIVRE, Vice-Président chargé du tourisme, expose :

L'Office de tourisme intercommunal, né de la fusion des 2 OT du territoire, a été créé lors de l'Assemblée Générale constituante du jeudi 16 mars 2017. Il est géré sous forme associative et a pour dénomination « Office de tourisme Intercommunal, Pays d'Eguisheim et de Rouffach, L'Âme du vignoble ».

L'association est administrée par un Conseil d'Administration de 2 collèges, issus des forces vives du territoire :

Le Collège 1 est composé d'un titulaire et un suppléant par commune. Le Président de la CC PAROVIC et le Vice-président chargé du tourisme sont membres de droit. Le collège 1 est donc composé de 13 membres.

Le Collège 2 est composé de 22 socio-professionnels représentant l'ensemble du territoire.

Le Bureau se compose comme suit :

- Président : M. Claude CENTLIVRE
- 3 Vice-Présidents: Mmes Nadine BOLLI et Martine ALAFACI, M. Yannick MINNI
- secrétaire : Mme Perrine SUHR
- secrétaire adjoint : M. François MAURER
- trésorière : Mme Betty ZINCK
- trésorier adjoint : M. Jean-Michel STRASBACH

Après dépôt des statuts auprès du Tribunal d'Instance de Guebwiller, une convention sera signée entre la CC PAROVIC et l'Office de Tourisme Intercommunal pour fixer les objectifs et les principes du partenariat.

L'OTI sera ainsi un outil performant et assurera une meilleure visibilité du territoire. Il est conforme à la loi NOTRe et permettra ainsi de relancer la procédure de classement d'Office de tourisme.

Le Président précise que cette fusion a pris du temps, mais qu'elle s'est conclue par des décisions unanimes, et dans un contexte favorable. Il remercie Claude CENTLIVRE, ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont fait avancer ce dossier.

Il précise que, pour soulager les conseillères en séjour et leur permettre de centrer leurs actions sur l'accueil et la promotion, une partie du travail administratif est à présent assuré par l'agent de développement Hélène GUILLON qu'il remercie. Elle suit, par exemple, le dossier d'immatriculation au registre des associations.

Le Conseil communautaire prend acte de la création de l'Office de tourisme intercommunal.

Point n° 21. : Convention Musicalta 2017

Fabrice KRIEGER, Vice-Président chargé de la culture, expose que le projet de convention Musicalta 2017 est rédigé dans les mêmes termes que les années précédentes. La convention a pour objet de préciser les modalités de la participation de la CC PAROVIC au soutien de l'organisation de l'Académie Musicalta qui se déroule sur 20 jours en juillet et août (du 17 juillet au 5 août pour l'édition 2017).

A l'instar de 2016, l'association sollicite une aide financière de 16 000 € qui a été inscrite au BP 2017 et votée au point 12.

Les membres du Bureau ont donné un avis favorable unanime au renouvellement de cette convention.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les termes de cette convention et autorise le Président, ou son représentant, à la signer.

Après le vote, Claude CENTLIVRE invite les élus communautaires à se sentir plus impliqués dans le festival Musicalta en assistant plus nombreux aux concerts. Il s'agit d'un événement culturel important ayant une emprise sur tout le territoire intercommunal.

Le Président confirme, il s'agit d'un beau programme qui mérite une plus grande audience.

Nadine BOLLI enchaîne : il en est de même pour les animations proposées par la médiathèque.

Le Président ajoute que ces animations, spectacles et expositions sont toujours intéressants. Le personnel accomplit un travail remarquable et il est important de les encourager en y assistant.

Point n° 22. : Validation du programme d'actions GERPLAN 2017

Aimé LICHTENBERGER, Vice-Président chargé de l'aménagement du territoire expose que le Conseil communautaire est invité à valider les actions aidées par le GERPLAN et programmées pour 2017, à savoir :

- la création d'un verger pédagogique communal à OSENBACH pour un coût de 1 723,30 € TTC, avec une participation financière 315 € de la CC PAROVIC (20%), de 629 € de la Commune (40%) et de 629 € du Département (40%).
- La plantation de haies et alignement d'arbres pour la déchetterie intercommunale à Pfaffenheim (montant estimé à 20 000 € TTC).

Le verger d'Hattstatt, quant à lui, vient d'être réalisé.

En ce qui concerne la Route gourmande, l'inscription est conservée, mais aucun projet concret ne s'est encore mis en place du côté des producteurs.

Un magasin de vente directe est en perspective à Rouffach, sous l'égide du Lycée agricole, et ce sera peut-être un déclencheur.

Le Bureau a donné un avis favorable unanime à ce programme.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil communautaire valide les actions Gerplan ci-dessus et détaillées dans l'annexe jointe.

Point n° 23. :
Travaux de maintenance de l'UIOM de Colmar : approbation de la convention avec le SMA pour la prise en charge du surcoût de transport lié au changement d'exutoire de traitement

Roland HUSSER, Vice-Président chargé des finances, expose qu'en raison des lourds travaux de maintenance effectués sur l'UIOM de Colmar du 15 mai au 15 octobre 2017, le SITDCE, syndicat gestionnaire, a demandé au SM4 de stopper ses apports sur la période correspondante. Ainsi, la CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux est contrainte d'acheminer ces OMR à l'UIOM de Sausheim au cours de ces 5 mois.

Ce changement d'exutoire a eu une répercussion financière sur le montant du marché de collecte de la CC PAROVIC car son prestataire, la société SUEZ Environnement, a estimé qu'il engendrait un allongement des temps de trajet et d'attente.

L'incidence financière s'élève à 700 € HT par semaine soit, sur les 22 semaines d'arrêt, un surcoût de 16 940 € TTC.

Le SM4 propose de prendre en charge ce surcoût financier subi par la CC PAROVIC suite à la modification de l'exutoire de traitement sur la période des 5 mois d'arrêt.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve ce conventionnement et autorise le Président à signer tout document y afférent.

Didier VIOLETTE, Président du SM4, ne prend pas part au vote.

Le Président remercie Didier VIOLETTE pour la solidarité dont a fait preuve le SM4 dans ce dossier.

Point n° 24. : Divers et communications
--

Le Président expose :

A. Mission Locale

La Mission Locale Haut-Rhin Nord assure l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes sur le territoire de la CC PAROVIC, grâce à une permanence à la Maison des Services tous les mardis matin. Une subvention de 3 800 € a été sollicitée pour l'année 2017. Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017.

Le rapport d'activité pour l'année 2016 a été transmis. 101 jeunes ont bénéficié d'au moins un entretien individuel contre 83 en 2015 et 106 solutions ont été trouvées (certains concernés par plusieurs solutions) :

- 4 contrats en alternance ;
- 67 vers un emploi ;
- 14 en formation ;
- 21 en stage d'immersion en entreprise.

B. Le Train Gourmand du Vignoble

Le TGV circulera du jeudi 1er juin au jeudi 28 septembre, selon la même formule que l'année dernière (tous les mardis et jeudis, un verre de dégustation sera offert, les 4 circuits proposés resteront identiques).

Un voyage de « cohésion » sera organisé le 10 juin prochain pour les personnels administratifs des mairies et de la CC. Une autre opération sera organisée l'an prochain pour les autres personnels. La SAAT offrira le transport et seul le repas restera à la charge des participants.

La prochaine séance du Conseil communautaire aura lieu à Hattstatt, stade de football, le 7 juin prochain.

Personne ne demandant plus la parole, le Président remercie les élus pour la qualité des débats et cède la parole au Maire d'Osenbach pour le mot de la fin.